



**Séance ordinaire du 10 août 2020  
20h00**

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 10 août à 20h00, au lieu exceptionnel des séances, au 2111 rue Principale, l'Espace Jean-Pierre Ferland, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine  
Mesdames les conseillères : Hélène Houde  
Lise L'Heureux  
Messieurs les conseillers : Cédric St-Amand  
Stéphane Funaro  
Patrick Pilon  
Absent: Michel Fafard

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**(1) Ouverture de la séance**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00

Administration

**(2) Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeurant ouverte :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions (maximum 5 minutes concernant l'ordre du jour)

**ADMINISTRATION**

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juillet et de la séance extraordinaire du 16 juillet 2020
5. Dépôt des rapports des dépenses et paiements autorisés et des salaires pour la période du 1er au 31 juillet 2020
6. Approbation de la liste des comptes à payer au 6 août et autorisation de paiement
7. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 juillet 2020
8. Adoption de la loi provinciale partie 2 no 49 section 4904, encadrant les chiens
9. Renouveau du mandat pour le contrôle canin 2020-2021
10. Recommandation par la Municipalité à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'émettre à la société par actions « Ferme Bellhoule inc. une autorisation lui permettant

2020-08-179

de procéder à l'aliénation par la demanderesse en faveur de « Ferme David Houle inc.

11. Émission d'une carte de crédit pour monsieur Stéphane Robitaille-Responsable des travaux publics

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **TRANSPORT ET VOIRIE**

12. Auscultation des chaussées 2020 – Soumissions – Adjudication-Plan d'intervention des conduites
13. Autorisation d'achat de dos d'âne et balises
14. Autorisation de dépense pour refaire les travaux du ponceau dans le fossé municipal du rang Sainte-Anne à la hauteur de la maison de madame Josée Montigny
15. Autorisation de dépense pour creuser et baisser un ponceau en béton dans le rang Sainte-Anne

#### **HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT**

#### **LOISIRS ET CULTURE**

16. Autorisation pour l'achat de 36 tables en plastique avec deux charriots de transport pour les activités municipales
17. Autorisation pour l'achat d'une chute de livre
18. Embauche de madame Estée Dauphin pour le projet RésiliART-Conception du logo
19. Autorisation de donner à ELPC l'utilisation des lampadaires pour la pose de bornes WIFI

#### **SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES**

20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2020-08-180

#### **(4) Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juillet et de l'extraordinaire du 16 juillet 2020**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juillet et de l'extraordinaire du 16 juillet et que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux  
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juillet et de la séance extraordinaire du 16 juillet soient adoptés tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-08-181

#### **(5) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 31 juillet 2020**

Sur proposition de monsieur Patrick Pilon, appuyé par madame Hélène Houde et résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 74 222.27\$ et des salaires payés, au montant de 17 139.85 \$ au cours du mois de juillet 2020.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2020-08-182

**(6) Approbation de la liste des comptes à payer au 6 août 2020 et autorisation de paiement**

Sur proposition de, madame Hélène Houde appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 6 août 2020, totalisant un montant de 133 836.84\$ et en autorise le paiement.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2020-08-183

**(7) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 juillet 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait dépôt au conseil des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 juillet 2020.

2020-08-184

**(8) Adoption de l'application de la Loi provinciale partie 2 no 49 section 4904, encadrant les chiens**

Considérant que la Loi provinciale partie 2 no 49 encadrant les chiens est en vigueur depuis mars 2020;

Considérant que cette loi a préséance sur le règlement municipal no 369 concernant la garde de chiens;

Considérant que les tarifs des constats d'infraction seront appliqués en vertu de la loi provinciale partie 2 no 49;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par madame Lise L'Heureux  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu,

D'adopter l'application de la Loi provinciale, partie 2 no 49 et ainsi que les tarifs de ladite loi pour les constats d'infractions

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-08-185

**(9) Renouvellement du mandat pour le contrôle canin 2020-2021**

Considérant la satisfaction du conseil municipal quant au service reçu par «Sentiers Canins Maskinongé» pour l'année 2019-2020 relatif au contrôle canin sur le territoire de la municipalité de Saint-Norbert;

Considérant que le tarif pour 2020-2021 est de 2.05 \$ / mois / chien;

Considérant que la municipalité fournit les médailles et les formulaires de recensement;

Considérant que «Sentiers Canins Maskinongé» offre également des services supplémentaires en lien avec le contrôle canin (coût spécifié à la proposition tarifaire 2020-2021) ;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par madame Hélène Houde  
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu,

De reconduire pour l'année 2020-2021 le mandat de «Sentiers Canins Maskinongé». De nommer M. Yves Lahaies de «Sentiers Canins Maskinongé», en vertu de règlement # 369 concernant la garde des chiens sur le territoire de la Municipalité de Saint-Norbert, en la personne d'appliquer ledit règlement à titre d'autorité compétente /ou de service de contrôle animalier et que la Municipalité procède à la commande de médailles.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-08-186

**(10) Recommandation par la Municipalité à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'émettre à la société par actions « Ferme Bellhoule inc. une autorisation lui permettant de procéder à l'aliénation par la demanderesse en faveur de « Ferme David Houle inc**

ATTENDU QUE la société par actions « Ferme Bellhoule inc. » est propriétaire des lots suivants situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Élizabeth, lesquels forment un ensemble de lots contigus, à savoir :

<b>Lots</b>	<b>Superficies (m. ca.)</b>
5 186 886	287 482,8
5 189 078	84 355,5
5 189 077	16 532,6
6 369 269	91 391,3
6 369 268	99 082,6
5 189 074	98 310,0
6 286 890	156 107,4
<b>Superficie totale</b>	<b>833 262,2</b>

ATTENDU QUE la société par actions « Ferme Bellhoule inc. » est aussi propriétaire du lot 3 448 988 du cadastre du Québec situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Norbert, lequel totalise une superficie de 46 500 m. ca. et est contigus aux lots que cette société possède sur le territoire de la municipalité de Sainte-Élizabeth ;

ATTENDU QUE la société par actions « Ferme Bellhoule inc. », s'adresse à la Commission afin d'obtenir une autorisation permettant l'aliénation en faveur de « Ferme David Houle inc. » des lots le lot 6 286 890 sur lequel se trouve notamment le bâtiment laitier, de même que les lots 5 189 074, 6 369 268 et 3 488 988 du cadastre du Québec totalisant une superficie de 40 hectares ;

ATTENDU QUE suite à l'aliénation la société par actions « Ferme Bellhoule inc. » demeurera propriétaire d'une superficie de 47,97 ha. ;

ATTENDU QUE Selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des du milieu environnant est de classes 2, 3 et 4, avec des limitations liées à l'excès d'humidité. Plus spécifiquement les sols des lots visés sont en plus grande partie composés de sols de classe 2.

ATTENDU QUE les lots visés s'insèrent dans un milieu agricole dynamique, homogène et actif à l'intérieur duquel on constate la présence d'entreprises agricoles en exploitation et des terres cultivées de divers types de céréales, de maïs, de soya et de plantes fourragères et maraîchères, selon les données 2015 de la Financière agricole du Québec. On y observe également la présence de fermes d'élevage.

ATTENDU QUE les lots appartenant à la société par actions « Ferme Bellhoule inc. » ne comportent aucun boisé et par conséquent n'offrent aucun potentiel acéricole.

ATTENDU QUE de l'avis de la Commission de protection du territoire agricole du Québec les lots visés par la demande sont situés dans un régime agraire dont la superficie moyenne est évaluée par la Commission à 45 hectares ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation ne vise aucun usage autre qu'agricole ;

ATTENDU QUE l'emplacement en cause s'insère dans un milieu agricole dynamique, homogène et actif où l'on note la présence d'entreprises agricoles en exploitation et des terres cultivées de divers types de céréales, de maïs, de soya et de plantes fourragères et maraîchères ;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne comporte aucune demande d'autorisation pour un usage autre qu'agricole et qu'en conséquence l'émission de l'autorisation recherchée ne réduira pas les possibilités d'utilisation des lots visés à des fins agricoles ;

ATTENDU QUE si la Commission de protection du territoire agricole du Québec devait être d'avis d'émettre l'autorisation recherchée, les mêmes usages agricoles seront poursuivis par la relève agricole et qu'en conséquence il n'y a pas lieu de craindre que l'autorisation engendre des effets négatifs sur les activités agricoles existantes ou sur le développement des activités agricoles du secteur.

ATTENDU QUE puisque sur les lots visés les mêmes activités que celles déjà existantes continueront d'être exercées, l'autorisation recherchée et les usages en découlant ne créeront aucune contrainte additionnelle à ce titre ;

ATTENDU QUE la terre qui sera conservée par la société par actions « Ferme Belhoule inc.» totalisera une superficie de 47,97 ha, ce qui se compare avantageusement à la moyenne des terres comparables dans le secteur, soit 45 hectares ;

ATTENDU QUE l'immeuble qui devrait être aliéné en faveur de la société par actions « Ferme David Houle inc. », la superficie de 40 ha est légèrement inférieure à la superficie moyenne des terres du secteur mais pratiquement identique à celle qui conservée par la société par actions « Gilles Robillard et fils inc. » suite à la vente récemment consentie à « Ferme Bellhoule inc.» du lot 3 448 988, soit 40,1 ha et pratiquement identique à la superficie de 40,15 hectares accordés dans le même secteur le 22 novembre 2016 au dossier 412154 à la société par actions « Gilles Robillard et fils inc. » pour la vente d'une terre en faveur de Bruno Loranger. Cette situation de fait et la poursuite des activités agricoles sur les lots visés et qu'en conséquence il n'y a pas lieu de craindre que l'autorisation recherchée ait un effet déstructurant et affecte l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

ATTENDU QUE l'usage agricole qui sera pratiqué sur les lots devant être aliénés en faveur de la société par actions « Ferme David Houle inc. de même que l'usage qui sera pratiqué par la société par actions « Ferme Bellhoule inc.

» sur les lots dont elle demeurera propriétaire n'affecteront en rien la ressource eau et tout le sol demeurera dédié à la pratique de l'agriculture

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Pilon ET RÉSOLU** que la municipalité de Saint-Norbert recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'émettre à la société par actions « Ferme Bellhoule inc. une autorisation lui permettant de procéder à l'aliénation par la demanderesse en faveur de « Ferme David Houle inc. » des lots suivants :

- le lot 6 286 890 sur lequel se trouve notamment le bâtiment laitier, de même que les lots 5 189 074, 6 369 268 et 3 488 988 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 400 000,0 m. ca. ;

Le tout sujet à toutes les conditions que la Commission jugerait pertinent d'imposer.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-08-187

**(11) Émission d'une carte de crédit pour monsieur Stéphane Robitaille-Responsable des travaux publics**

Considérant que monsieur Stéphane Robitaille pourrait avoir à utiliser une carte de crédit VISA pour divers achats dans le cadre de ses fonctions;

Considérant qu'une limite de 2000 \$ pour cette carte de crédit est justifiée;

Considérant que pour tous les achats exécutés, un bon de commande est signé au préalable par la Directrice générale;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par madame Hélène Houde  
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu,

D'émettre une carte de crédit Visa au nom de monsieur Stéphane Robitaille d'un montant maximal de 2000\$ et que pour tous les achats un bon de commande est signé au préalable par la Directrice générale

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-08-188

**(12) Auscultation des chaussées 2020 – Soumissions – Adjudication- Plan d'intervention des conduites**

Résolution no 2020-08-188  
Municipalité de Saint-Norbert

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à l'auscultation des chaussées (± 1 000 m.lin.) sur diverses rues décrétées;

ATTENDU QUE qu'une (1) soumission a été déposée et ouverte publiquement le 30 juin 2020, à savoir :

Englobe Corp.	3 081,33 \$
---------------	-------------

ATTENDU QUE monsieur David Perrault, ingénieur de GBi experts-conseils inc. a procédé à l'analyse de la soumission reçue et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 30 juin 2020,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Houde appuyée par monsieur Patrick Pilon et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition;

D'adjuger à « Englobe Corp. » le contrat pour la réalisation de l'auscultation des chaussées ( $\pm$  1 000 m.lin.) sur diverses rues, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 3 081, 33 \$;

D'autoriser monsieur Michel Lafontaine, maire et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Stéphane Funaro maire suppléant ainsi que madame Caroline Roberge, directrice générale et/ou en son absence ou incapacité, madame Marie-Claude Pouliot, adjointe administrative à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux

Copie certifiée conforme

Cette dépense est financée par la TECQ 2019-2023

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-08-189

**(13) Autorisation d'achat de dos d'âne et balises**

Considérant qu'il manque des dos-d'âne et des balises pour compléter l'installation dans les rues où la vitesse est constatée, domaine Ouellet;

Considérant la soumission de Martech de 2 067.25 \$ taxes incluses;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par madame Lise L'Heureux  
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu,

D'autoriser l'achat de dos d'âne et de balises pour compléter l'installation par l'entreprise Martech au montant de 2067.25\$ taxes incluses

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-08-190

**(14) Autorisation de dépense pour refaire les travaux du ponceau dans le fossé municipal du rang Sainte-Anne à la hauteur de la maison de madame Josée Montigny**

Considérant que le conseil a voté par résolution la non responsabilité à madame Josée Montigny concernant les dommages causés par une pluie diluvienne survenue le 13 avril dernier, résolution no 2020-07-161 ;

Considérant que la Municipalité va procéder aux travaux dans ce fossé afin de réparer celui-ci ;

Considérant la soumission reçu d'excavation Clément Moreau au montant de 7 195.00\$ plus taxes ;

Considérant que ces travaux seront effectués en 2020 ;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu,

D'autoriser la dépense pour refaire les travaux du ponceau dans le fossé municipal du rang Sainte-Anne, à la hauteur de la maison de madame Josée Montigny

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2020-08-191**

**(15) Autorisation de dépense pour creuser et baisser un ponceau en béton dans le rang Sainte-Anne**

Considérant qu'un ponceau dans le rang Sainte-Anne est un peu plus haut que la norme et ne permet pas l'égouttement du fossé ;

Considérant le montant de la soumission de 740\$ plus taxes d'excavation Clément Moreau pour abaisser le ponceau en béton ;

Considérant que ces travaux auront lieu en 2020 ;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu,

D'autoriser la dépense pour baisser un ponceau dans le rang Sainte-Anne, au montant de 740\$ plus taxes par Excavation Clément Moreau.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2020-08-192**

**(16) Autorisation d'achat de 36 tables en plastique avec deux chariots de transport pour les activités municipales**

Considérant que les tables utilisées pour les activités municipales proviennent de l'Espace Jean-Pierre Ferland;

Considérant que ces tables sont très lourdes et difficiles à manipuler;

Considérant que plusieurs tables sont abimées et utilisées lors d'activités;

Considérant la soumission de Alpha Vico Inc. au montant de 5 385.43\$ taxes incluses;

Considérant que cette dépense sera financée en grande partie par le retour du montant de 10 000\$ de la Coopérative de Solidarité Norbertaine;



**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu,

D'autoriser l'achat de 36 tables avec deux chariots de transport pour les activités municipales au montant de 5 385.43\$ taxes incluses de la compagnie Alpha Vico inc.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-08-193

**(17) Autorisation pour l'achat d'une chute de livre**

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Culture et des Communications, dans son Plan de relance économique du milieu culturel, prévoit la mesure suivante dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations : *Soutenir les projets immobiliers et d'acquisitions de matériel de moindre envergure des organismes culturels qui ont besoin d'adapter leurs espaces rapidement;*

**CONSIDÉRANT** que l'ajout d'une chute à livres est un service qui augmenterait l'accessibilité à la bibliothèque en permettant aux usagers de retourner leurs documents en tout temps;

**CONSIDÉRANT** qu'en période de pandémie, l'utilisation d'une chute à livres facilite la mise en quarantaine des documents retournés en limitant les manipulations et permet aux usagers d'effectuer leurs retours sans entrer dans la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** que le Réseau BIBLIO CQLM offre de déposer une demande au nom des municipalités intéressées et que, de cette façon, 70 % des dépenses seraient admissibles à la subvention ;

**Il est proposé par madame Hélène Houde, appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu :**

De mandater le Réseau BIBLIO CQLM pour effectuer une demande de subvention en immobilisation auprès du ministère de la Culture et des Communications et d'en faire la gestion et la reddition de comptes, dans le cas où la demande est acceptée;

De défrayer 30 % des coûts liés à l'achat et à la livraison de la chute à livres;

De défrayer 5 % en frais de gestion;

De prendre en charge la réception et l'installation de la chute à livres lors de sa livraison;

De conserver la chute à livres en fonction au moins 5 ans.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-08-194

**(18)Embauche de madame Estée Dauphin pour le projet RésiliART-  
Conception du logo**

Considérant la subvention approuvée de 2000\$ de RésiliArt;

Considérant que pour réaliser le projet, une consultante spécialisée en image de marque sera embauchée;

Considérant la soumission reçu de madame Estée Dauphin au montant de 1 450\$;

Considérant qu'il soit possible que le montant restant de 550\$ soit aussi utilisé par cette consultante selon l'ajout de besoins ou autres demandes ne dépassant pas le montant total de la subvention de 2000\$;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu,

D'embaucher madame Estée Dauphin pour la conception du logo au montant de 1 450\$ et pour autres besoins ou demandes ne dépassant pas le montant total de la subvention de 2000\$

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-08-195

**(19) Autorisation de donner à ELPC l'utilisation des lampadaires pour la pose de bornes WIFI**

Considérant que le signal du réseau WIFI est très faible à l'église;

Considérant que l'installation consiste à la pose de bornes sans fil de nouvelle génération

Considérant que les citoyens pourront utiliser gratuitement le WIFI;

Considérant que si des frais d'électricité sont facturés à la Municipalité, ceux-ci seront refacturés à ELPC;

Considérant que cette installation est conditionnelle à des vérifications et permissions auprès d'Hydro-Québec ;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu,

D'autoriser ELPC à utiliser les lampadaires pour poser des bornes WIFI de nouvelle génération afin d'augmenter le signal du réseau Wifi

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES

(19) Période de questions

2020-08-196

(20) Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Hélène Houde appuyé par monsieur Patrick Pilon et unanimement résolu de lever la séance à 21h10.

\_\_\_\_\_  
Michel Lafontaine  
Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Roberge  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Michel Lafontaine, maire

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_